



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

**EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 2 633 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE l'accessibilité aux services publics, y compris les services de santé, d'éducation et de justice, est un droit fondamental pour tous les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses personnes sourdes et malentendantes au Québec rencontrent des obstacles dans leur accès aux services de santé, d'éducation, de justice et autres services publics;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de la langue des signes québécoise (LSQ), de la langue des signes américaine (ASL) et des technologies de communication accessibles peut grandement améliorer l'accès à ces services;

CONSIDÉRANT QUE l'Ontario a reconnu en 1993 l'ASL et la LSQ comme langues d'enseignement et que plusieurs pays ont reconnu la langue des signes dans leur constitution, dont la Finlande, le Japon, l'Autriche, l'Islande, le Venezuela et le Kenya.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec de :

- reconnaître officiellement la langue des signes québécoise;
- reconnaître officiellement la langue des signes américaine;
- financer et promouvoir davantage les services d'interprétation en langues des signes et les technologies de communication accessibles;
- renforcer les lois et règlements en matière d'accessibilité;
- garantir l'égalité des droits, des opportunités et l'inclusion sociale pour les personnes sourdes et malentendantes dans la société québécoise.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

**Élisabeth Prass
Députée de D'Arcy-McGee**

30 octobre 2024

Date de signature de l'extrait



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

**EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 2 633 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

WHEREAS accessibility to public services, including health, education and justice services, is a fundamental right for all citizens;

WHEREAS many deaf and hard-of-hearing individuals in Quebec encounter obstacles in accessing health, education, justice and other public services;

WHEREAS the use of Québec Sign Language (LSQ), American Sign Language (ASL) and accessible communication technologies can greatly improve access to these services;

WHEREAS Ontario recognized ASL and LSQ as languages of instruction in 1993, and several countries have recognized sign language in their constitutions, including Finland, Japan, Austria, Iceland, Venezuela and Kenya.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

We, the undersigned, ask the Government of Québec to:

- officially recognize Québec Sign Language;
- officially recognize American Sign Language;
- further fund and promote sign language interpretation services and accessible communication technologies;
- strengthen laws and regulations regarding accessibility;
- guarantee equal rights, opportunities and social inclusion for deaf and hard-of-hearing individuals in Québec society.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

**Élisabeth Prass
Députée de D'Arcy-McGee**

30 octobre 2024

Date de signature de l'extrait